

Compte rendu de la réunion du 25 mai 2020

Le vingt cinq mai deux mil vingt à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bretoncelles, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par M. David LAMBERT, Maire, conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant l'installation des conseillers municipaux, M. David LAMBERT demande le respect d'une minute de silence pour les personnes décédés du Covid 19, en particulier les élus, et a une pensée pour leurs familles. Il remercie les Bretoncellois pour la confiance témoignée pendant ces six années et précise qu'il a apprécié travailler avec le conseil municipal et l'ensemble des services pour le développement de Bretoncelles.

Monsieur le Maire a donné lecture des résultats constatés au procès verbal

Liste « Tous unis pour Bretoncelles » : 350 suffrages

- CHEVEE Daniel
- HAYE Annick
- LEMONNIER Michel
- BACLE Chantal
- OUSSIBLA Ahmed
- SLATER Nelly
- FABRE Patrice
- COURTOIS Emilie
- DOS ANJOS Damien
- PIERSON Amandine
- GEORGES Pascal (absent excusé, pouvoir à M. Lemonnier)
- BIGEAULT Tiffany
- AMCHIN Philippe
- GUYON-DANIEL Virginie
- PITEL Philippe, ont été élus

Monsieur le Maire a déclaré installer ces quinze conseillers municipaux

Madame BIGEAULT Tiffany, la plus jeune de l'assemblée a été désignée comme secrétaire. Mme Chantal BACLE et M. Ahmed OUSSIBLA ont été désignés comme assesseurs.

Monsieur Daniel CHEVÉE, doyen de l'assemblée, a pris la présidence pour l'élection du Maire.

Après avoir fait l'appel et vérifié que le quorum était atteint, lecture a été faite des articles L 2122-1 L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHEVÉE a invité les conseillers au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection du Maire.

Monsieur Daniel CHEVÉE est candidat

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Daniel CHEVEE : 15 voix

Monsieur **Daniel CHEVEE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **MAIRE**.

Monsieur **Daniel CHEVÉE**, élu Maire prend la présidence et donne lecture des articles L.2122-2 et L.2122-7-2 du Code des Collectivités territoriales

Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel par les membres du conseil municipal.

Le Président indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer à **quatre** le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée par la liste « Tous unis pour Bretoncelles ». Il a été procédé à l'élection des adjoints

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- liste «Tous unis pour Bretoncelles » : 15 voix

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Chevée c'est-à-dire : Chantal BACLE, Ahmed OUSSIBLA, Annick HAYE, Michel LEMONNIER ont été proclamés ADJOINTS

Monsieur CHEVÉE procède à la lecture de la charte de l'Elu Local prévue à l'article L.111-1-1 du CGCT. Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Conseil d'Administration de la Maison de Retraite : Élections des délégués

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de désigner trois délégués titulaires pour siéger au sein du **Conseil d'administration de la Maison de retraite de Bretoncelles** dont le maire est le président de droit.

- Ont été élus délégués **titulaires**, à l'unanimité : **M. Daniel CHEVÉE, Mmes Annick HAYE, Virginie GUYON-DANIEL**
-

VIDEO PROTECTION : désignation des délégués

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de désigner trois délégués pour le visionnage des caméras dans le cadre de la vidéo-protection.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- De désigner : le Maire, le Premier Adjoint et le Président de la Commission sécurité comme personnes habilitées au visionnage des caméras de vidéo-protection.

Monsieur Daniel CHEVÉE remercie les Bretoncellois pour la confiance qu'ils ont témoignée à la liste qu'il a conduit. Il remercie M. David LAMBERT pour la gestion de la crise sanitaire (appel aux personnes âgées, achat de masques...). Il remercie les commerçants pour les livraisons des commandes, et toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour améliorer la vie des Bretoncellois pendant le confinement.

Monsieur CHEVÉE indique que les travaux d'aménagement de la MAM seront lancés au cours de cette année.

Il précise que M. Valentin AKRICHE et Mme Célia DEUDON seront associés à certaines commissions de travail

La prochaine réunion aura lieu le 5 Juin à 19 heures